

Droit de réponse de Lucette Delmas suite au Compte-Rendu du CA de janvier 2025 :

"Merci au bureau fédéral de m'accorder ce droit de réponse.

Si une plainte à été déposée à mon encontre, je n'en ai jamais été formellement avisée. Faut-il y voir un énième oubli ?

Serge Delhom a prétendu avoir déposé cette plainte et en a informé l'ensemble des adhérents de l'association le 23/11/23.

J'avais antérieurement envoyé un message d'alerte face à l'organisation d'élections en dehors de toute procédure légale, élections visant à évincer les éléments perturbateurs (intolérables dès lors qu'ils prétendent exercer leurs prérogatives règlementaires) ... avec promesses d'AG et de bilans financiers à venir...

De nombreux mails infructueux en direction du bureau et du CA en place avaient précédé cette dernière alerte.

Ensuite, il m'a été demandé de démissionner, or j'ai préféré constater jusqu'où le mépris des règles pouvait conduire.

Eviction effective, par mail de la nouvelle secrétaire de JTG, le 25 janvier 2024, sans autre motif que ce souci d'information aux adhérents d'une association dans laquelle je m'étais pleinement investie."